



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



# Comité Régional Occitanie

**ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –  
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE**

---

## COMITÉ DIRECTEUR

Samedi 25 septembre 2022  
SAINT-ETIENNE DE TULMONT (82)

# ANNEXES

- I Bilan des concours Régionaux 2022**
- II Palmarès Championnats de France 2022**
- III CR réunion commission compétitions**
- IV Répartition des équipes aux championnats Occitanie 2022**
- V Tour d'horizon de la commission Discipline**
- VI CR Commission Féminine**
- VII Point des licences**
- VIII Point sur la Trésorerie**
- IX Relevé de décisions au 24/09/2022**

## DOSSIER CONCOURS REGIONAUX OCCITANIE 2022

COMITE	Lieu	Date	Qualité	Total	Commentaires
11	Bram	20/21-août	triplette en poule	4410	reglementation tenues non respectée/ début concours retardé
11	Bram	21-août	doublette en poule	2580	reglementation tenues non respectée
11	Limoux	02-sept	tête à tête en poule	2000	seulement 2 arbitres pour 220 joueurs
11	Limoux	02/03-sept	triplette	5040	reglementation tenues non respectée
12	St Affrique	04-juin	triplette poule	4150	répartition correcte
12	St Affrique	05-juin	doublette	3160	Prix répartis entre A et B
12	Onet le Château	11-juin	doublette	3640	Prix répartis entre A et B + ajout
12	Onet le Château	11-juin	doublette féminin	1150	Prix répartis entre A et B
12	Drulhe	02-juil	doublette	2610	Prix répartis entre A et B
12	Aubin	09-juil	triplette jeunes	1050	lots en nature / club impliqué
12	La Primaube	16-juil	doublette	2520	Prix répartis entre A et B
30	Molieres Cavailiac	23-juil	triplette en poule	3975	répartition correcte
30	Molieres Cavailiac	23-juil	doublette féminin en poule	910	répartition des prix incorrecte
30	Le Vigan	20-août	triplette en poule	3195	petite fréquentation
31	Colomiers	29-mars	triplette 55 ans en poule	2250	issu de 4 qualificatifs nous n'avons que le GC de la finale
31	Balma (Lasbordès)	28-mai	doublette promotion	3768	Beau concours apprécié, répartition correcte
31	Cugnaux	05-juin	triplette	3540	répartition correcte
31	Colomiers	10-juin	triplette vétérans	2915	répartition correcte
31	Colomiers	12-juin	doublette promotion poule	3420	répartition correcte
31	Plaisance du Touch	14-juin	triplette 55 ans et plus en poule	2250	issu de 4 qualificatifs, pas de compte-rendu
31	Montastruc la Conseillère	25/26-juin	triplette mixte promotion en poule	1500	Pas de fichiers de répartition des prix et d'évaluation
31	Muret	28-juin	doublette 55 ans en poule	2690	répartition correcte
31	Cugnaux	30-juin	triplette 55 ans en poule	3330	issu de 4 qualificatifs
31	Pointis Rivière	16-juil	doublette mixte	1000	Pas de fichier de répartition des prix
31	Rieumes	31-juil	doublette mixte en poule	2770	répartition correcte (manque de toilettes)
31	Fenouillet	11-sept	doublette	2880	Prix répartis entre A et B
32	Mirande	16-juil	triplette en poule	3705	répartition correcte
32	Auch	27-août	triplette	3960	répartition correcte, mauvaise sono, friction entre joueurs
34	Bessan	17-avr	triplette en poule	3450	répartition correcte
34	Bessan	18-avr	doublette mixte en poule	750	pas de compte-rendu
34	Bédarieux	06-juin	triplette mixte	3015	répartition correcte, pas d'évaluation
34	Bessilles	09-juil	doublette féminin en poule	2160	régional ou national ? fichier de nationaux a été utilisé
34	Bessilles	10-juil	triplette cadet/minime en poule	500	lots en nature (pas de CR)
34	Pré St Jean (Pézenas)	20-juil	doublette en poule	1500	pas de compte-rendu
34	Sérignan	11/12-sept	triplette en poule	3750	répartition correcte
46	Puy L'Evêque	08-août	doublette en poule	3250	répartition correcte, bonne participation (1 concours départemental a eu lieu l'après-midi)
48	Mende	24-juin	doublette	1500	pas de CR, uniquement les résultats
65	Rabastens Bigorre	05-juin	tête à tête en poule	1000	pas de compte-rendu
65	Bagnères de Bigorre	25-juin	triplette en poule	3765	répartition correcte, bonne participation (1 concours départemental a eu lieu l'après-midi)
66	Port Vendres	06-août	triplette en poule	3555	répartition incorrecte
81	Puylaurens	16/17-juil	doublette poule	2430	répartition correcte
81	Damiatte	02-août	doublette en poule	1500	pas de compte-rendu
81	St Juéry	27/28 août	triplette en poule	3075	pas de tableau des prix. Le délégué signale une erreur de calcul sur le logiciel pour 28 équipes sorties de poules
81	St Juéry	28-août	triplette mixte en poule	1950	répartition correcte
9	Saverdun	30-sept	triplette 55 ans en poule	2250	issu de 4 qualificatifs
9	Lavelanet	04-oct	triplette 55 ans en poule	2250	issu de 4 qualificatifs
31	St Gaudens	03-nov	triplette 55 ans en poule	2250	issu de 4 qualificatifs
81	St Juéry	20-nov	triplette en poule	2250	
31	Revel	04-déc	triplette en poule	2250	issu de 4 qualificatifs
31	Bessières	11-déc	doublette en poule	1500	issu de 4 qualificatifs
30	Nîmes	7/8-janv 23	triplette jeu provençal	3150	issu de 4 qualificatifs

**PALMARES CHAMPIONNATS DE REGION OCCITANIE 2022** (V = Vainqueur ; F = Finaliste)

- Triplette promotions à LUZECH (46)
  - o V : CAVAILLES Eric/GADEA Frédéric/REIZ Bryan (CD 31)
  - o F : SIERRA Romain/SANCHEZ Elie/DA VENDA Charles (CD 66)
- Triplette masculin à RIVESALTES (66)
  - o V : CAURET Yohan/DOYA Jonathan/FEBRER Frédéric (CD 34)
  - o F : CAVALIERES Romuald/ROGER Mathieu/DUCOR Loïc (CD 32)
- Triplette féminin à RIVESALTES (66)
  - o V. : PROUST Athéanis/VIDAL Carine/DELPAGE Manon (CD 66)
  - o F. : GROS Hélène/SABOULARD Virginie/TOUZET Régine (CD 09)
- Triplette vétérans à RIVESALTES (66)
  - o V. : AIN Claude/DEVEZA Patrick/MACARULLA Eric (CD 34)
  - o F. : GINER Michel/FAU Bernard/GIACONE Gérard (CD 66)
- Doublette masculins à LUZECH (46)
  - o V. : DURC Maison/BOULANGER Delson (CD 82)
  - o F. : TAISANT Denis/TERAU Daniel (CD 82)
- Doublette féminine à LUZECH (46)
  - o V. : LAPOUTGE Anaïs/LELLOUCHE Tiphanie (CD 65)
  - o F. : DELPAGE Manon/VIDAL Carine (CD 66)
- Doublette mixte à RIVESALTES (66)
  - o V. : AUBRIOT Fanja/LAILLE Luc (CD 09)
  - o F. : MARTIN Océane/CAZES Frédéric (CD 32)
- Tête à Tête masculin à LUZECH (46)
  - o V. : DA CUNHA Sébastien (CD 46)
  - o F. : BRUN Chun (CD 81)
- Tête à Tête féminin à LUZECH (46)
  - o V. : BIAU Nadège (CD 31)
  - o F. : VIREBAYRE Marie-Christine (CD 34)
- Doublette Jeu Provençal à CARCASSONNE (11)
  - o V. : NAVARRO Yohann/DA RE Anthony (CD 82)
  - o F. : POINSIGNON Vincent/VAZ Kévin (CD 31)
- Triplette Jeu Provençal à BALARUC LES BAINS (34)
  - o V. : BOIRON Jean-Claude/VARGAS Christian/DECOLLE Loïc (CD 30)
  - o F. : POINSIGNON Vincent/BERLIER Stéphane/VAZ Kévin (CD 31)
- Triplette Minimes à LUZECH (46)
  - o V. : BENAZET Noah/DA COSTA Enzo/LIENARD Luke (CD 09)F. :
  - o F. : POL Noa/CAVEZZAN CANDEIL Kylian/HAMIEZ Nayan (CD 31)
  - o 3ème : BAR Nolan/TUFFERY Léandre/STEIN Camille (CD 30)
- Triplette Cadets à LUZECH (46)
  - o V. : GOURLAIN Nathan/DUCHAN Loïc/MEZIRI VOLKMANN Adel (CD 66)
  - o F. : LACROUX Mathis/BRAU NOGUE Maël/VERDOUX Ylan (CD 65)
  - o 3ème : JOUJOUX Gino/PATRAC Valentin/SALVAGNAC Mathias (CD 34)
- Triplette Juniors à LUZECH (46)
  - o V. : BLANCO Maxime/RIOU Kaeven/ESCLUSA Martin (CD 81)
  - o F. : NESPOULOUS Clément/GAILLAC Nathan/BEL Corentin (CD 12)
  - o 3ème : DOERR Denzey/DOERR Ayam/DOERR Brad (CD 65)
- Doublette Minime à VARILHES (09)
  - o V. : MOUA Chris/VOISENET Paul (CD 31)
  - o F. : BARRIERE Dorian/BUISSON Robin (CD 30)
  - o 3ème : SAGRAFENA Mattéo/LAHAILLE Kylian (CD 65)
  - o SARANYARAT Natthachai/BESSOU Maelyan (CD 31)
- Doublette Cadets à VARILHES (09)
  - o V. : RAYNE-LANGLADE Dylan/DYLAN DIVOL Justin (CD 30)

- F. : JULIEN Mathéo/BLANCHARD Antonin (CD 48)
- 3ème : BOU Morgan/DURAND Thimothé (CD 12)
- Doublette Juniors à VARILHES (09)
  - V. : COUPET Mathis/FRAGUAS Loïc (CD 66)
  - F. : BOUREMEL Mathéo/MARTIN Samuel (CD 48)
  - 3ème : BRETON Noah/DEBARD Lorenzo (CD 12)
  - MARTINEZ Titouan/SOGNO Mathias (CD 09)

### **PALMARES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2022**

- Triplette Vétérans à Ax les Thermes (09)
  - ½ finale : SEGUY Georges/ZENNOUI Mohamed/HURTADO Jean-Michel (CD11)
  - ¼ de finale : CANTEMERLE Michel/LAROQUE Claude/FRANCOIS Bernard (CD 82) et CORCEIRO Antoine/ALONZO Jean-Louis/COUDERC Michel (CD 12),
- Triplette Promotions à Ax les Thermes (09) :
  - Finalistes : CHAUMOND Ruben/JORY Donovan/JORY Teddy (CD 34)
  - ¼ de finale : SURUGUE Michel/CATHALA Nicolas/KNOCKAERT Frédéric (CD 11 et MARTIN Marco/BERC Julien/BOURGUET Philippe (CD 30)
- Triplette Masculins à Bergerac (24)
  - 1/8° de finale MAUREL Pierre/BOULANGER Delson/DURK Maison (CD 82) ; BARRE Fabien/NEXON Dylan/LAILLE Luc (CD 09) et VIALARD Laurent/BOSC Gaylor/GUILHEM Julien (CD 12).
- Triplette Féminines à Chalon sur Saône (71)
  - ½ finale LOUBIERE Elsa/OLIVEIRA Otilia/DARNAUD Aurore (CD 31)
- Triplette Minimes à Bourg St Andéol (07)
  - ½ finale BUSATO Lorenzo/DOMIS Enzo/DELAPREZ Maylan (CD 09)
- Triplette Cadets à Bourg St Andéol (07)
  - ½ finale VABRE Matéo/MARTIN Maëlle/MARCOUL Jimmy (CD 81)
- Triplette Juniors à Bourg St Andéol (07)
  - ¼ de finale CAGER Lucas/CADILHAC Léo/COUTON Mathéo (CD 31)
- Coupe de l'Avenir à Bourg St Andéol (07)
  - Trip. Junior : ½ finale DOERR Denzey/DOERR Ayam/DOERR Brad (Occitanie CD 65)
  - Trip. Cadets : ¼ de finale, PERREU Lilou/ROUCH Ilyes/GAYCHET Olivier (CD 09)
  - Triplette minime : ¼ de finale, HERCHE Robin/FAGES Cali/FAGES Sasha (CD 48)
- Doublette Masculin à Bergerac (24)
  - ½ finale, VILLARET Jean/ROSATI Mickaël (CD 34)
- Doublette Féminin à Lavelanet (09)
  - Finalistes, LAPOUTGE Anaïs/LELLOUCHE Tiphanie (Occitanie CD 65)
  - ¼ de finale, MAILLARD Anna/BAUSSIEN-PROTAT Nadège (CD 46)
- Doublette Mixte à Brive (19)
  - ¼ de finale, LARROQUE Alexia/DURK Maison (CD 82) et HONTANG Aurélie/RATHQUEBER Rocky (CD 31)
- Tête à Tête Masculin à Lavelanet (09)
  - ¼ de finale CAZES Frédéric (CD 32)
- Tête à Tête Féminin à Bergerac (24)
  - Finaliste, PEYROT Cindy (CD 31)
- Triplette Jeu Provençal à Carcassonne (11)
  - Champions, PEDRAGOSA Thierry/PEDRAGOSA Patrick/CAZORLA Cédric (CD 66)
  - ¼ de finale, VARGAS Christian/BOIRON Jean-Claude/DECOLLE Loïc (Occitanie CD 30)
- Doublette Jeu Provençal à Perpignan (66)
  - Champions, SORRENTINO David/LUCCHESI Tony (CD 31)
  - ½ finale IRAGNES Mickaël/GUINET Dominique (CD 46)

Tous les membres de la commission sont présents ou représentés.

## **1. Point sur les CRC 2022**

### **1.1 CRC JP**

La phase de groupes est terminée. Descendent en CDC JP : Labruguière (81), Labarthe de Neste (65), St Chely (48), St Genies (30), Les Cabannes (09).

Lors de la dernière journée de groupes à Moissac, un incident s'est produit lors du match opposant Cahors PC au club des Cabannes. Outre une éventuelle procédure disciplinaire, le club des Cabannes a été considéré comme forfait sur ce match pour l'avoir abandonné.

La phase finale se déroule ce week-end à Marvejols, les deux équipes finalistes seront qualifiées pour la phase finale du CDC JP qui se déroulera à Fenouillet (31).

Durant cette phase finale à Marvejols, nous réaliserons une enquête d'évaluation de la dérogation sur le temps auprès des 8 équipes présentes à la finale.

Parallèlement, nous avons fait une étude statistique (document joint) sur les scores en fin de partie gagnée pour les 420 parties des 84 matches de la phase de groupe du CRC JP 2022. Il apparaît que 66% des parties en doublettes sont gagnées à 11 points et 68% des parties en triplettes sont gagnées à 11 points. Ces données montrent aisément que les réductions de temps de partie n'ont pas d'influence négative sur le déroulement sportif des matches.

Chaque CD est invité à communiquer le champion du CDC JP 2022 qui accèdera au CRC JP 2023.

### **1.2 CRC V**

La phase de groupes s'est terminée jeudi dernier, le classement final sera publié mardi prochain.

La phase finale se déroulera les 4 et 5 Octobre à Montauban.

### **1.3 CRC Open et Féminin**

La phase de groupes débute les 8 et 9 Octobre prochains.

Deux équipes ont déclaré forfait général :

- La Tamarrissière en CRC F (groupe B)
- Laudun 2 en CRC 2 (groupe B)

Ces forfaits ayant été communiqués après la fin des inscriptions et la publication du calendrier, ils sont considérés comme « forfait général » avec l'amende prévue au règlement des CRC.

Ces forfaits seront communiqués aux autres clubs des groupes la semaine prochaine.

Chaque comité départemental devra désigner le délégué et l'arbitre qui officieront sur les journées de CRC se déroulant dans leur département. Un tableau récapitulatif est distribué, il devra être retourné rempli avant le 6 Octobre.

Gestion des listes de joueurs :

La réglementation a changé au niveau fédéral (art. 10.2 du règlement des CNC Open), nous allons l'appliquer aux CRC Open et Féminin.

- Pour la 1<sup>o</sup> journée, tout joueur (ou joueuse) inscrit sur la liste initiale d'une équipe ne pourra pas être aligné dans une autre équipe du club de division inférieure ou dans une équipe du club de la même division (cas des clubs ayant deux équipes dans la même division)
- Pour la 1<sup>o</sup> journée, tout joueur (ou joueuse) inscrit sur la liste initiale d'une équipe pourra intégrer une équipe de division supérieure, il sera considéré comme « montant » et la règle de deux « montants » maximum reste en vigueur.
- Après la 1<sup>o</sup> journée, tout joueur (ou joueuse) n'ayant pas joué lors des matches de la 1<sup>o</sup> journée sera rayé de la liste de l'équipe et pourra intégrer n'importe quelle autre équipe du club. **On considère qu'un joueur n'a pas joué s'il n'était pas inscrit dans la composition de l'équipe (partie recto de la feuille de match).**
- Les listes déposées seront mises à jour journée après journée en y ajoutant tout nouveau joueur (non inscrit sur la liste initiale et « ayant joué » comme indiqué ci-dessus. Ces listes sont consultables sur le site du CRO.
- 2 joueurs maximum pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et ils ne pourront plus en changer par la suite. De même, une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueurs venant d'une équipe de division inférieure.

Pour appliquer sérieusement la règle des 2 montants maximum, les responsables de chaque CD doivent tenir à jour de la même façon les équipes de CDC des clubs évoluant en CRC. **Ce travail n'est pas fait dans plusieurs départements.**

Chaque CD désigne son responsable :

- CD 09 : Bruno Picazo
- CD 11 : Thierry Coroir
- CD 12 : Gilles Enjalbert
- CD 30 : Gérard Prunières

- CD 31 : Alain Pinaud
- CD 32 : Claude Sarrau
- CD 34 : Jean Paul rigaud
- CD 46 : Christian Gramond
- CD 48 : Saïd Bouremel
- CD 65 : Lucien Sutra
- CD 66 : Joël Méthivier
- CD 81 : Joseph Martinez
- CD 82 : Claude Moncuquet

Le rôle de chacune des personnes précitées est capital dans la crédibilité de notre championnat de clubs :

Je vous propose la démarche suivante :

- o Si le CDC est terminé dans le département : le responsable des listes met à jour, pour chaque club du CD évoluant en CRC, la liste des joueurs ayant joué (inscrits sur une feuille de match, partie recto) en CDC et on surligne les « montants » en CRC
- o Si le CDC est commencé mais pas terminé : le responsable des listes fait la même démarche puis un suivi journée après journée de CDC
- o Si le CDC n'est pas commencé : le responsable des listes fait un suivi journée après journée
- Indemnités versées aux clubs en fin de saison, j'ai réalisé un prévisionnel avec un coût du litre de SP 95 à 1,93€. Il se décompose en :
  - o 23460€ en CRC1
  - o 24470€ en CRC 2
  - o 19720€ en CRF F
  - o 20330€ en CRC JP
  - o 24040€ en CRCV
  - o Soit un total de 112000€ contre un budget de 105000€
 Ce dépassement est dû à l'augmentation du coût de l'essence qui ne fait que varier, par exemple, sur le site gouvernemental, on trouve :
  - o En Juin 2022 : coût moyen à 2.12€
  - o En Septembre 2022 : coût moyen à 1.58€
  - o Je vous propose de calculer avec ces deux tarifs différents pour les CRC V et JP, un en Juin, l'autre en septembre **(à valider par le Comité Directeur)**
- Indemnités en CRC F
 

Elles sont à ce jour de 70€ par repas et 120€ pour l'hébergement calculées sur les 7/9 des indemnités versées aux masculins (9 joueurs sur une feuille de match masculin et 7 joueuses sur une feuille de match féminine). Or, dans le nouveau règlement du CNC F, il ne peut plus y avoir que 6 féminines sur la feuille de match.

Donc, avec cette nouvelle proportion de 6/9, on pourrait verser 60€ par repas et 120€ pour l'hébergement, ce qui engendrerait une économie estimée à 1800€. **(à valider par le Comité Directeur)**
- Prix maximum d'un repas organisé par un club lors d'une journée de CRC.
  - o Il est actuellement fixé à 15€, vu l'inflation que nous subissons, je vous propose de le porter à 18€ **(à valider par le Comité Directeur)**

## 2. Calendrier 2023

### 2.1 Championnats de région

D'après le calendrier fédéral :

- 18 Mai : DSM et TTSF
- 19 Mai : TV
- 20 Mai : TSM et TSF
- 21 Mai : DSMix
- 27 Mai : TP + TJ
- 28 Mai : DSF + TTSM + TJ
- 29 Mai : TMix + TDP J
- 3 Juin : TSJP
- 4 Juin : TSJP
- 10 Juin : DSJP
- 11 Juin : DSJP

Pour le TDP seniors (M et F), je vous propose le 11 Juin, validé par la commission **(à valider par le Comité Directeur)**

Lieux de ces championnats :

- 18 à 21 Mai : CD 81 à Castres
- 27 à 29 Mai : CD 30 à Molières Cavaillac
- 3 et 4 Juin : CD 82 à Moissac
- 10 et 11 Juin : CD 32 à Auch

Pour 2024, ces championnats seront organisés par :

- CD 48 (Ascension)
- CD 65 (Pentecôte)
- CD 81 : DJP
- CD 66 : TJP

## 2.2 Calendrier des CRC

Nous devons établir les calendriers des différents CRC :

- CRC Open et féminin sur les dates des CNC soit
  - o 7 et 8 Octobre
  - o 22 Octobre
  - o 5 Novembre
  - o Finales : 25 et 26 Novembre
- CRC Vétérans
  - o 8 Juin
  - o 22 Juin
  - o 7 sept
  - o 21 sept.
  - o Finale : 4 et 5 Octobre
- CRC JP en tenant compte des compétitions importantes de Jeu Provençal
  - o 17 et 18 Juin
  - o 16 Juillet
  - o 10 sept
  - o Finale les 23 et 24 Sept
- Les Comités départementaux doivent proposer des candidats à l'organisation des finales de CRC avec les besoins en terrains de :
  - o CRC JP : 12 terrains de JP (sans obligation de couvert)
  - o CRC V : 24 terrains de 3 par 13 au minimum (sans obligation de couvert)
  - o CRC Open et Féminin : 40 terrains de 3 par 13 en boulodrome couvert ou si nous séparons les 2 finales :
    - CRC Open 1 et 2 : 24 terrains
    - CRC Féminin : 16 terrains

## 3. Préparation championnats régionaux 2023

### 3.1. Répartition des équipes à qualifier par département :

- Le comité de pilotage fait un rappel sur les calculs qui permettent d'attribuer des équipes supplémentaires à la pétanque en exposant le tableau. (document joint)
  - o Seul reste à déterminer la répartition en triplettes mixtes, la commission propose une répartition identique au doublette mixte **(à valider par le Comité Directeur)**
- Tir de précision seniors
  - o On avait prévu 2 tireurs par département en seniors masculins et féminines
  - o Comme le règlement prévoit de ne pas forcément faire tirer tous les participants au tour de repêchage, on gardera les 20 premiers.
  - o Après débat, la commission propose de :
    - Qualifier 3 joueurs et joueuses par département, soit 39 par catégorie
    - Qualifier 4 joueurs et joueuses après la 1<sup>o</sup> séance de tir
    - Organiser une séance de repêchage pour les joueurs et joueuses classés de 5 à 20 après le 1<sup>o</sup> séance
    - Cette configuration requiert 9 pas de tir avec, pour chacun, un arbitre, un délégué (pieds et score) et un bénévole
  - o **(à valider par le Comité Directeur)**

### 3.2. Remplacement d'équipes aux championnats de France et aux championnats de région

La réglementation nationale ayant changé, nous devons l'appliquer pour les prochains championnats de France/Région. Unaniment, la commission souhaite maintenir les parties de barrage pour qualifier les équipes sur ces deux championnats.

Pour les remplacements éventuels, nous appliquerons le classement issu de « Gestion Concours » ou le classement induit par les barrages qui se sont déroulés.

## 4. Questions diverses

Christian Gramond, délégué à la finale du CRC Open, est indisponible. Joël Methivier est volontaire pour le remplacer.

# REPARTITION DES EQUIPES AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX 2023 (sauf Jeunes)

Type	Doublettes seniors	Individuel féminin	Triplettes vétérans	Triplettes seniors	Triplettes féminines	Doublettes mixtes	Triplettes promotion	Individuel senior	Doublettes féminines	Triplettes mixtes	Triplettes JP	Doublettes JP
Date	18/5/23		19/5/23	20/5/23		21/5/23	27/5/23	28/5/23		29/5/23	03/6 et 04/6	10/6 et 11/6
Lieu	CD81						CD30				CD82	CD32
CD 09	2 1	2 1	2	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	2	3	2	2
CD 11	2	2	2 1	2	2	2	2	2	2	2	3	3
CD 12	2	2	2 1	2	2 1	2 1	2 1	2 1	2	3	2	2
CD 30	2	2	2	2	2	2	2 1	2	2 1	2	3 1	3
CD 31	2 1	2 1	2	2	2 1	2	2 1	2 1	2	2	3	3
CD 32	2 1	2 1	2	2 1	2	2 1	2	2	2	3	2	2
CD 34	2 1	2 1	2 1	2 1	2	2	2	2	2 1	2	3	3
CD 46	2	2	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	2	3	2	2
CD 48	2 1	2	2	2	2 1	2	2	2	2 1	2	1	1
CD 65	2	2 1	2 1	2	2	2 1	2	2	2 1	3	2	2
CD 66	2	2	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	3	3	3
CD 81	2	2 1	2	2 1	2	2	2	2 1	2 1	2	2	2
CD 82	2 1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3 1
	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32

meilleur classement

Champion 2022 reconduit



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



# Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –  
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

---

## RAPPORT D'ACTIVITE COMMISSION DE DISCIPLINE REGIONALE AU 15 SEPTEMBRE 2022

La commission de discipline n'a eu aucun dossier à traiter que ce soit en Première instance ou en Appel.

Un dossier concernant un incident survenu au CRC du 11 09 2022 à Moissac est en cours d'instruction.

2 appels émanant des CD66 et CD31 ont été déclarés irrecevables.

La formation qui devait avoir lieu en 2021 pour les responsables des commissions de discipline départementales n'a toujours pas eu lieu. Un message adressé à votre Présidente prévoit un contact début 2023 pour fixer une date.

Nous serons donc dans la dernière année de ce mandat. Il serait peut-être préférable d'attendre la nouvelle mandature afin de former des responsables qui seront appelés à gérer la discipline pour une durée de 4 ans ? Un sujet à débattre !

J'ai eu plusieurs contacts avec des responsables départementaux afin de les aider à bien gérer leurs dossiers administrativement et éviter ainsi des contestations dûes à des vices de forme.

Une note de la FFPJP a été diffusée précisant que les responsables départementaux devaient s'adresser par mail à la Fédération pour une assistance juridique pour leurs dossiers disciplinaires.

Nous avons également rédigé une note à l'attention des responsables des commissions de discipline départementales, de **la nécessité d'adresser une copie du dossier disciplinaire, et de la décision**, dans les délais prévus, afin que la Présidente Régionale, puisse avoir en avoir connaissance, pour exercer éventuellement son droit d'appel, prévu par les textes disciplinaires de la FFPJP.

Une nouvelle version du Code de discipline et du Règlement disciplinaire est consultable sur le site du Portail de la FFPJP, rubrique disciplinaire depuis Mars 2022, il est donc indispensable d'y faire référence pour gérer les nouveaux dossiers.

Aucune note explicative n'a été jointe pour préciser les articles modifiés.

Je reste bien entendu à la disposition des comités départementaux pour les aider, autant que faire se peut, dans leurs démarches disciplinaires.

Bonne fin de saison bouliste à tous !

Christian DAIROU  
Pdt Commission de discipline du CRO

COMPTE RENDU DE LA C° FEMININE CRO  
SEPTEMBRE 2022

La C° ne s'étant pas réunie cette année, nous avons échangé par mail (pas assez à mon goût). J'ai envoyé un mail aux membres de la commission pour :

- Positionner une date du tour Départemental et 1 date de finale ; ma proposition étant le 19 février 2023 et finale le 19 mars 2023 en appui du calendrier Fédéral

- Propositions

Il serait souhaitable que tous les départements de la région participent pour 2023.

Seulement 5 membres de la C° sur 13 ont répondu à mon mail ...

Sur ces 5, 4 sont ok pour les dates sauf le CD46 qui est ok pour le tour départemental du 19 février mais non pour le 19 mars qui est une date Coupe de France.

Toujours pour le CD46, remarques concernant le règlement, la majorité des joueuses sont déçues qu'il n'y a pas plus de dates qualificatives au niveau des départements. Avant nous étions 8 aujourd'hui 13 j'attends des propositions. Pas de réponses des CD65 et CD66

La finale 2022 a été reporté au 30 octobre à Labruguiere le club propose un menu à 17€ pour les équipes qualifiées pris en charge par le CRO ; pour les accompagnant réservation au 06 19 67 80 47 ou pslabruguiere@gmail.com (salade ; poulet basquaise/riz ; fromage ; dessert ; vin et café compris)

Lydie LOZANO,  
Présidente de la C° Féminie CRO FFPJP

## POINT des LICENCES - CRO au 22/09/2022

FD : 263 915	OCCITANIE					
	Total Licences au 30/09/22	TOTAL Licences 2021	Taux de reprise 2022 / 2021 en %	Total Licences 2020	Clubs 2022	Clubs 2021
<b>Comités</b>						
ARIEGE	2281	1988	114.74	2351	44	46
AUDE	3869	3098	124.89	4166	109	108
AVEYRON	3666	3087	118.76	4128	91	95
GARD	5823	4974	117.07	5918	120	120
GERS	2556	2266	112.80	2713	85	82
HAUTE GARONNE	9855	8718	113.04	11140	220	221
HAUTES PYRENEES	1661	1464	113.46	1669	43	42
HERAULT	8592	7540	113.95	9004	184	181
LOT	2313	2025	114.22	2310	70	67
LOZERE	1041	844	123.34	1018	20	20
PYRENEES ORIENTALES	4001	3733	107.18	4186	72	74
TARN	3892	3256	119.53	4186	93	93
TARN ET GARONNE	2962	2441	121.34	3256	80	79
	<b>52512</b>	<b>45434</b>	115.58	<b>56045</b>	1231	1228
	7078					

REGIONS	LICENCES
OCCITANIE	52 499
AUVERGNE RHÔNE ALPES	39 077
NVELLE AQUITAINE	30 017
PACA	29 898
ILE DE FRANCE	19 561
GRAND EST	16 064
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	13 514
PAYS DE LOIRE	13 004
HAUTS DE France	12 894
BRETAGNE	10 515
NORMANDIE	8 954
CENTRE VAL DE LOIRE	9 418
CORSE	2 223
	257 638

ANTILLES GUYANE	1989
OCEAN INDIEN	2354
OCEANIE	1657
PRINCIPAUTE de MONACO	277

6277



# BUDGET PRÉVISIONNEL - C.R.O - 2022

CHARGES				PRODUITS			
	2022	éalisé à ce jou	Reste		2022	Réalisé à ce jou	Reste
<b>1. ACHAT DE FOURNITURES</b>	<b>5 000 €</b>	<b>4 437 €</b>	<b>563 €</b>	<b>1. COMITES</b>	<b>198 000 €</b>	<b>104 800 €</b>	<b>93 200 €</b>
Fournitures de bureau	2 000 €	1 120 €	880 €	Affiliations	8 000 €	7 900 €	100 €
Habillement	1 000 €	3 317 €	-2 317 €	Redevance licences	180 000 €	96 900 €	83 100 €
Récompenses Champions de France	2 000 €		2 000 €	Redevance mutations	10 000 €		10 000 €
<b>2. CHARGES EXTERIEURES</b>	<b>6 700 €</b>	<b>1 070 €</b>	<b>5 630 €</b>	<b>2. SUBVENTIONS</b>	<b>24 000 €</b>	<b>9 037 €</b>	<b>14 963 €</b>
MAD Personnel extérieur au CD	5 600 €		5 600 €	FFPJP - CTFR	11 000 €	5 187 €	5 813 €
Prime d'assurance	100 €	860 €	-760 €	ANS - CTFR	11 000 €	3 000 €	8 000 €
Entretien matériel	1 000 €	210 €	790 €	Région Occitanie	1 500 €	450 €	1 050 €
				CREDIT MUTUEL	500 €	400 €	100 €
<b>3. COMPETITIONS</b>	<b>145 500 €</b>	<b>26 571 €</b>	<b>118 929 €</b>	<b>3. AUTRES PRODUITS</b>	<b>26 700 €</b>	<b>5 045 €</b>	<b>21 655 €</b>
Championnats de France	20 000 €	11 384 €	8 616 €	Inscriptions Concours rég	2 500 €	-250 €	2 750 €
Championnats Régionaux	18 000 €	7 036 €	10 964 €	Amendes disciplinaires	500 €	330 €	170 €
CRC	105 000 €	6 469 €	98 531 €	Amendes sportives	500 €		500 €
Aide phase finale CNC JP, Vétéran	1 000 €		1 000 €	Inscriptions TC, BF1	5 000 €	4 965 €	35 €
Réunions	1 500 €	1 682 €	-182 €	Indemnités CNC Jeunes	3 200 €		3 200 €
<b>4. ETR</b>	<b>50 150 €</b>	<b>18 692 €</b>	<b>31 458 €</b>	Indemnités Championnat	15 000 €		15 000 €
Championnats de France	11 150 €	7 839 €	3 311 €				
Championnats Régionaux	2 000 €		2 000 €	<b>4. PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>725 €</b>	<b>301 €</b>	<b>424 €</b>
CRC	13 000 €		13 000 €	Intérêts des comptes fina	500 €		500 €
CNC	2 000 €		2 000 €	Produits financiers divers	225 €	301 €	-76 €
Selections	8 000 €	629 €	7 371 €				
BF1 -Tronc Commun	5 000 €	7 440 €	-2 440 €	<b>5. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>22 425 €</b>	<b>0 €</b>	<b>22 425 €</b>
Trophée des Pépites	3 000 €		3 000 €	Dons et libéralités perçue	3 000 €		3 000 €
Nouveau : Doublettes Jeunes	3 000 €	750 €	2 250 €	Sponsors	19 425 €		19 425 €
Réunions	3 000 €	2 034 €	966 €				
<b>5. ARBITRAGE</b>	<b>2 000 €</b>	<b>1 405 €</b>	<b>595 €</b>				
Réunions	2 000 €	1 405 €	595 €				
<b>6. DISCIPLINE</b>	<b>3 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 000 €</b>				
Sessions	3 000 €		3 000 €				
<b>7. SALAIRE ET CHARGES CTFR</b>	<b>30 000 €</b>	<b>21 500 €</b>	<b>8 500 €</b>				
Salaire	20 000 €	12 600 €	7 400 €				
Charges sociales	10 000 €	8 900 €	1 100 €				
<b>8. CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 000 €</b>	<b>10 357 €</b>	<b>13 643 €</b>				
Congrès National	3 000 €		3 000 €				
Congrès Régional	5 000 €	5 019 €	-19 €				
Réunions Comité Directeur	4 000 €	2 070 €	1 930 €				
Frais représentation CRO	1 000 €	749 €	251 €				
Frais réunion autres commissions (proven	2 000 €		2 000 €				
Frais de repas + hôtellerie CTFR	5 000 €		5 000 €				
Carburant CTFR	2 000 €	1 393 €	607 €				
Frais téléphone CTFR	400 €		400 €				
Frais site internet	300 €	171 €	129 €				
Frais postaux	300 €	17 €	283 €				
Frais bancaires	400 €	288 €	112 €				
Cotisation CROS	600 €	650 €	-50 €				
<b>9. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4 000 €</b>	<b>750 €</b>	<b>3 250 €</b>				
Frais laissés en dons	3 000 €		3 000 €				
Fémina	1 000 €	750 €	250 €				
<b>10. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 500 €</b>						
Amortissements	1 500 €		1 500 €				
<b>TOTAL</b>	<b>271 850 €</b>	<b>84 782 €</b>	<b>185 568 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>271 850 €</b>	<b>119 183 €</b>	<b>152 667 €</b>

## VIII - Relevé de décisions

Validées en Comité Directeur - 24/09/2022

### CHAMPIONNATS REGIONAUX & CLUBS

#### ➤ CRC vétérans et jeu provençal

Compte tenu des variations importantes du coût de l'essence depuis juin 2022, le Comité Directeur valide de se baser sur le coût moyen de l'essence établi sur le site gouvernemental pour calculer le forfait de déplacement de ces championnats :

- En juin 2022, coût moyen à 2.12€
- En septembre 2022, coût moyen à 1.58€

#### ➤ Indemnités en CRC F

- Restauration / hébergement :
  - Forfait de 60€ par repas
  - 100€ pour l'hébergement
- 18 €, prix maximum d'un repas organisé par le club recevant une journée de CRC.

#### ➤ Championnats régionaux 2023

- Triplettes mixtes : la répartition des équipes sera effectuée sur les mêmes modes de calcul appliqués en doublette mixte
- Tir de précision seniors et féminin
  - Qualifier 3 joueurs et joueuses par département, soit 39 par catégorie
  - Qualifier 4 joueurs et joueuses après la 1<sup>o</sup> séance de tir
  - Organiser une séance de repêchage pour les joueurs et joueuses classés de 5 à 20 après le 1<sup>o</sup> séance

#### ➤ Calendrier fédéral 2023 :

18 mai : DSM et TTSF  
19 mai : TV  
20 mai : TSM et TSF  
21 mai : DS Mixte  
27 mai : TP + TJ  
28 mai : DSF + TTSM + TJ  
29 mai : T Mixte + TDP J  
3 juin : TSJP  
4 Juin : TSJP  
10 Juin : DSJP  
11 Juin : DSJP

- Le Tir de précision masculin et féminin est fixé au dimanche 11 juin 2023

#### ➤ Entente Fémina 2023

Décision Comité Directeur : dans l'attente de la restructuration de la C<sup>o</sup> Féminine, de la mise en place d'un règlement adapté à notre Région, le Trophée Fémina connaîtra une année blanche pour 2023 pour repartir en 2024.